4347 35R
S.P.D.C.

Mélodie "in limine"

Pour Violoncelle et Piano

OUVRAGE PROTEGE
PHOTOCOPIE INTERDITE
MÊME PARTIELLE
(Loi du 11 Mars 1957)
constituerait CONTREFAÇON
(Code Pénal, Art. 425)

Débutant

Léon LEGRON

Violoncelle

Andante

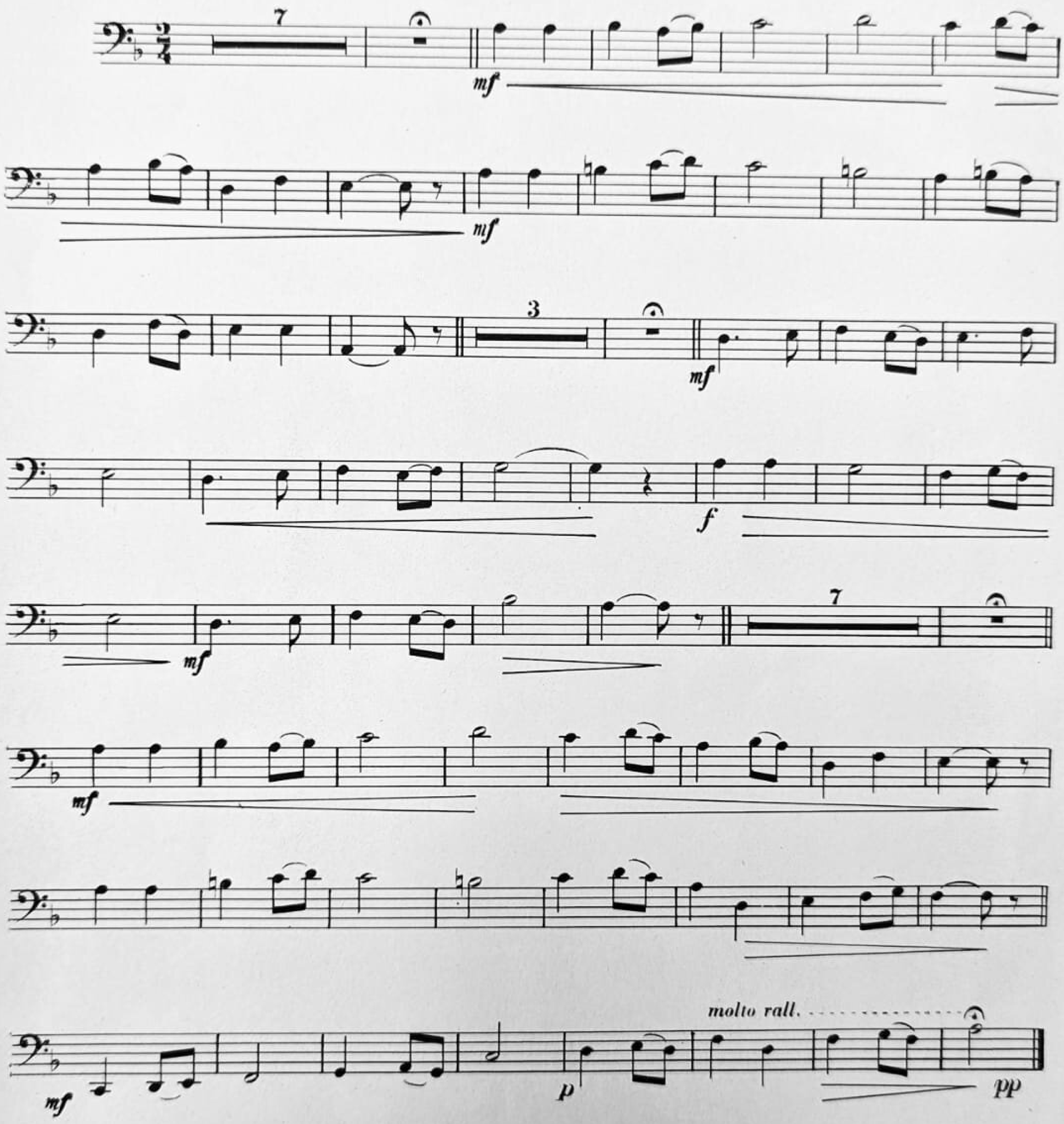

Tous droits réservés pour tous pays.
Toute reproduction même partielle par quelque procédé que ce soit constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.
Cette œuvre est la propriété de l'éditeur et ne fait pas partie du domaine public.
Toute exécution doit faire l'objet d'une déclaration à la Société des Auteurs

© 1978 by Gérard BILLAUDOT, Éditeur,
14, rue de l'Échiquier 75010 PARIS

C-2858-B